

3.4 LA VOCATION DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le PLU définit 13 emplacements réservés, localisés sur le plan de zonage. Leurs destinations, bénéficiaires et surfaces figurent dans le tableau ci-dessous.

Liste des emplacements réservés			
Repère	Destination	Bénéficiaire	Surfaces
1	Aménagement d'un nouveau cimetière	Commune	32 730 m ²
2	Réalisation d'un parc de stationnement et de terrains de sport	Commune	37 125 m ²
3	Aménagement des abords de la salle des associations	Commune	1675 m ²
4	Extension de la station d'épuration	Commune	9270 m ²
5	Aménagement d'une liaison douce impasse Georges Carré	Commune	280 m ²
6	Aménagement d'un mail paysager et espace vert	Commune	3545 m ²
7	Logement social	Commune	2040 m ²
8	Aménagement de voirie	Commune	4200 m ²
9	Aménagement de voirie (CR n°5)	Commune	1215 m ²
10	Accès piéton à la zone 1AU	Commune	845 m ²
11	Accès à la zone UI	Commune	400 m ²
12	Accès à la zone UI	Commune	1325 m ²
13	Aménagement d'un parc et d'un cheminement piéton le long du Loir	Commune	200 900 m ²
14	Création d'un poste de refoulement	Commune	155 m ²
15	Création d'un poste de refoulement	Commune	55 m ²
16	Création d'un poste de refoulement	Commune	110 m ²